

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 959

**Artikel:** O tempora, o mores... : gay, gay, marions-nous!  
**Autor:** Brutsch, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011118>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Gay, gay, marions-nous!

(fb) Au Danemark, une loi instituant le lien homosexuel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. A Paris, la Cour de cassation vient d'annuler un jugement qui prétendait modifier la jurisprudence traditionnelle selon laquelle la notion de concubinage est réservée aux couples hétéros: 200 ans plus tard, le droit des homos ne fait pas encore vraiment partie des droits de l'homme. En Suisse même, le Grand Conseil de Bâle-Ville a débattu du couple gay en juin et refusé, par trois voix d'écart seulement, de charger le Conseil d'Etat de réfléchir au problème en vue d'une éventuelle initiative du canton auprès des Chambres fédérales.

La liberté, c'est davantage que l'absence de répression. La minorité de la population qui est attirée sexuellement et affectivement par des personnes du même sexe bénéficie aujourd'hui d'une certaine tolérance. Son épanouissement trouve cependant ses limites dans le degré de cette tolérance, qui est susceptible de varier passablement selon les milieux, voire dans le temps. Autre limite: la relation homosexuelle n'a pas de visibilité sociale, elle ne jouit d'aucune représentation institutionnelle.

## Le droit au bonheur n'est pas protégé

Loin d'amorcer un retour de la répression contre les gays, le sida a finalement entraîné une prise en charge de la communauté homosexuelle par elle-même et une reconnaissance de celle-ci par la société. C'est dans ce contexte que la revendication du «mariage gay» a retrouvé une actualité certaine, à la fois pour régler les problèmes concrets de la vie de couple et pour apporter une indispensable considération.

Que l'on songe à ce Suisse vivant aux Etats-Unis et désireux de revenir au pays avec son ami américain; ils n'obtiendront pas d'autorisation de séjour pour celui-ci sans se prêter à l'humiliante comédie du mariage de convenance (idéalement avec un couple de lesbiennes au problème similaire): c'est la cellule familiale comme telle qui est protégée, pas le droit au bonheur. Même après des années de vie commune, la situation du survivant n'est pas prise en compte par les assurances sociales ou le droit des successions. La relation du couple homosexuel n'est d'ailleurs pas à l'abri de démarches «bien intentionnées» de la famille ou de barrières kaf-

kaïennes dans des établissements hospitaliers. Sans parler de ces cadeaux que constituent les tarifs pour couples hétéros et qui rendent l'existence quotidienne plus aisée.

## Les lobbies gays

Un considération sociale en forme de reconnaissance officielle contribuerait d'autre part à la réduction des préjugés dont les gays sont encore victimes. Elle favoriserait l'acceptation de soi qui reste un passage difficile pour nombre d'homosexuels.

Par son côté «bourgeois», cette revendication suscite aussi des oppositions par-

mi les intéressés — du moins, faut-il préciser, parmi la minorité d'entre eux qui se retrouve dans les mouvements organisés ou s'exprime dans la presse gaie. Certains nostalgiques des «luttes» ne sont pas loin de regretter l'indifférence polie dont ils sont aujourd'hui l'objet. *Remake* des débuts du socialisme, le débat fait rage parmi les idéologues gays qui reconstituent tout le spectre des points de vue, depuis l'abolition du mariage jusqu'à la reconnaissance de toutes les formes de communauté de vie en passant par la bénédiction religieuse du couple gay.

Mais le lien homosexuel, qui figurait par exemple au cœur de la campagne commune des organisations homos de la Communauté auprès des listes pour l'élection du Parlement européen, n'est pas davantage limitatif que le mariage traditionnel: que l'on sache, celui-ci n'est pas obligatoire, pas subordonné à l'éducation d'enfants et il n'exclut pas même les aventures extra-conjugales. Comme l'écrit Andreas Ott, inlassable promoteur du *Schwulenehe* en Suisse, on ne peut à la fois reprocher aux gays un mode de vie débridé et refuser à ceux qui le souhaitent la possibilité de stabiliser les sentiments dont ils sont porteurs comme tout un chacun. ■

## La Suisse gaie

(fb) Comme dans les autres pays, le mouvement homosexuel s'est passablement transformé en Suisse ces vingt dernières années. Après l'effervescence post-soixante-huitarde (avec ses Front homosexuel d'action révolutionnaire et autre Groupe de libération homosexuelle) vient le temps du groupe d'intérêt articulé sur la représentation auprès des médias et des autorités d'une part, la convivialité et le service à l'intention des membres d'autres part: le «recentrage» est passé par là.

En Suisse romande, *Dialogai* (case postale 237, 1211 Genève 1) a pignon sur rue à Genève (Rue Rossi 5). Interlocuteur reconnu des autorités, subventionné, ce groupement constitue une antenne de l'Aide suisse contre le sida et édite un copieux bulletin bimestriel. De fait, sa permanence téléphonique (022 731 84 46) et ses activités

(«brunch» du dimanche, groupes des gays randonneurs et des gays motards, notamment) débordent les frontières genevoises. Une autre association vient de se créer dans le canton de Neuchâtel: Homologay (case postale 522, 2301 La Chaux-de-Fonds).

Au niveau suisse, la HACH (Homosexuellen Arbeitsgruppen der Schweiz, Postfach 7088, 8023 Zurich) a l'ambition de constituer une fédération de l'ensemble des groupes de gays et lesbiennes de Suisse. Elle a d'ailleurs déjà un nom en français (CHOSE: Coordination homosexuelle suisse) et en italien (COSA) en attendant d'avoir des groupements affiliés hors de Suisse alémanique (actuellement Bâle-Ville, Berne, Lucerne, Soleure et Zurich; mais des groupes existent aussi à Saint-Gall, à Bâle-Campagne ou en Thurgovie). Signalons également le Arbeitsgruppe In-